

REUNION D'INSTALLATION DU COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE SUIVI

Lundi 15 novembre 1999

Monsieur Christian PIERRET, Secrétaire d'Etat à l'Industrie

C'est avec un très grand plaisir que je vous salue, vous les Présidents de Conseils Généraux, Messieurs les Sénateurs et Députés, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux, les Préfets et l'ensemble des participants.

L'installation de ce Comité Local d'Information et de Suivi du Laboratoire souterrain de Meuse / Haute-Marne est un événement important car la réunion d'aujourd'hui est le résultat d'un très long processus de consultation des populations et des élus depuis plusieurs années et je saisis cette occasion pour d'emblée saluer le grand sens des responsabilités des parlementaires et les efforts des Présidents de Conseils Généraux des deux départements de la Haute-Marne et de la Meuse, je pense naturellement à Monsieur SIDO et à Monsieur DUMEZ et à leurs prédécesseurs.

Je veux profiter de l'occasion qui m'est offerte pour vous rappeler, brièvement rassurez-vous, quelques éléments de la politique énergétique du gouvernement et ainsi souligner la place importante que va occuper ce laboratoire souterrain dans la politique nationale de gestion des déchets radioactifs. Je souhaite également rappeler - et vos questions y reviendront probablement - l'accompagnement souhaité par le législateur de 1991, accompagnement de cette installation tant du point de vue économique que de celui de l'information et vous dire tout le rôle actif que j'attends et que les pouvoirs publics attendent de votre instance.

D'abord brièvement quelques mots sur la politique énergétique française suivie par le Gouvernement. Elle a d'ailleurs été débattue, je me bornerai donc à être très cursif, le 21 janvier dernier par l'Assemblée Nationale et ce débat a dégagé un très large accord quasi unanime sur un certain nombre d'options centrales. C'est une politique que j'avais qualifiée à l'époque de sérieuse, non pas pour faire de la publicité au Gouvernement mais parce qu'elle exprime d'ailleurs en cela une certaine continuité avec ce qui se passe dans notre pays depuis des années, sérieuse parce que non sujette aux caprices des polémiques et bannissant à la fois le "tout nucléaire", le "toutes énergies fossiles", le "toutes énergies nouvelles". Je l'ai qualifiée de maîtrisée et de diversifiée parce qu'elle accord leur place aux énergies nouvelles aux côtés du nucléaire qui restera le pilier principal de la politique énergétique, ramenant au premier plan les préoccupations de maîtrise de notre consommation énergétique. Je l'avais enfin qualifiée de responsable, soulignant là encore la continuité dans l'effort, la continuité de la nation, responsable car elle se place dans une optique de long terme sur le plan économique et sur le plan environnemental de l'innocuité pour les générations futures.

Le débat riche qui a eu lieu à l'époque à l'Assemblée Nationale a permis de constater un large consensus sur les grandes options de notre politique énergétique et notamment un très large consensus sur l'acceptation de l'énergie électronucléaire. Il convient également de toujours faire progresser la transparence du contrôle, la transparence de l'expertise en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection. Si l'organisation française du contrôle et de l'expertise dans le domaine du nucléaire est aujourd'hui techniquement satisfaisante, elle doit être améliorée en termes de cohérence d'ensemble et de transparence démocratique. Sur ce sujet, le Gouvernement prépare des dispositions

législatives qu'il présentera au Parlement. La tenue aujourd'hui du Comité Local d'Information et de Suivi s'inscrit tout à fait dans cette volonté politique forte de transparence

Il convient enfin de garder une très forte exigence dans le domaine de l'aval du cycle en menant en particulier à bien les recherches scientifiques et technologiques sur la gestion des déchets nucléaires et j'en viens donc directement à ce qui vous rassemble aujourd'hui, l'application de la loi du 30 décembre 1991

Cette loi est une pierre d'angle dans la politique énergétique du gouvernement. Elle a fixé un certain nombre de principes, et apporté de nombreuses garanties tant en ce qui concerne la rigueur que la transparence de la démarche. Elle prévoit que des recherches seront conduites selon trois axes de manière à ce que le Parlement en 2006 puisse disposer de l'ensemble des données scientifiques nécessaires à une prise de décision. Ces trois axes sont, je le rappelle très rapidement : l'étude de la séparation transmutation, pour séparer les produits à haute activité et à vie longue des produits à faible activité et à durée de vie courte, ou très courte, et pour atténuer le potentiel radioactif des produits les plus nocifs en les transformant par fission ou par capture de neutrons. C'est le premier axe. Le deuxième qui vous concerne aujourd'hui, c'est l'étude du stockage en couche géologique profonde avec notamment la construction de laboratoires de recherche souterrains à vocation uniquement de recherches, je le souligne, et dans lequel le stockage de déchets radioactifs est explicitement interdit.

Ces laboratoires de recherches doivent permettre d'étudier in situ les roches, ici l'argile, et j'y viendrai dans un instant sur un autre site, le granit, en les qualifiant sur le plan mécanique, hydrogéologique et thermique. Le troisième axe est l'étude du conditionnement et de l'entreposage de longue durée en surface, auquel on a ajouté la subsurface. Ces trois axes étant définis, vous devez savoir que les recherches sur le premier axe et sur le troisième, qui connaît depuis deux ans des crédits en très forte augmentation, sont coordonnés par le Commissariat à l'Energie Atomique et le second par l'Agence Nationale pour la gestion des déchets radioactifs, l'ANDRA, dont le Président LE BARS est ici à cette tribune, établissement public créé par la loi pour gérer à long terme les déchets radioactifs.

La loi prévoit également que ces recherches sont évaluées par une Commission Nationale d'Evaluation, la CNE, dont le rapport annuel est transmis au Parlement et dont la composition garantit l'indépendance. Je me félicite d'ailleurs sur ce point de l'appréciation portée par la Commission dans son 5^{ème} rapport annuel. La Commission souligne que les recherches se poursuivent de façon soutenue et équilibrée sur chacun des trois axes - je répète que j'ai veillé à ce qu'ils soient rééquilibrés en termes de crédit - qui sont menés de front avec la même importance dans l'ensemble du dispositif de la loi du 30 décembre 1991 conformément à la volonté des pouvoirs publics qui est la volonté du législateur. Je rappelle que la loi de 91 a été adoptée à l'unanimité. Votre instance aura sans doute l'occasion d'entendre cette Commission Nationale d'Evaluation; le Président était d'ailleurs ici il y a deux ans lorsque j'étais venu et sans doute depuis, il y a quelques mois. La loi donne également un rôle très actif au Parlement, en disposant que 15 ans après la promulgation de la loi, c'est-à-dire d'ici 2006, le Gouvernement transmet au Parlement un rapport global d'évaluation des recherches établi par la Commission Nationale d'Evaluation. En tout état de cause, c'est toujours le Parlement qui, sur

la base des rapports scientifiques et avec le suivi de l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, aura le dernier mot.

La loi donne des assurances importantes sur le plan de l'information en prévoyant que la concertation sera poursuivie par l'instauration d'un Comité Local d'Information et de Suivi sur chaque site de laboratoire et dont l'installation est l'objet de notre réunion. Quelques mots sur les décisions les plus récentes, sur les recherches portant sur la loi du 30 décembre 91. Lors d'un Comité interministériel présidé par Monsieur le Premier Ministre le 9 décembre 1998, le Gouvernement a pris un nombre important de décisions sur l'ensemble des trois voies de recherches dont je rappelais les axes il y a un instant, dans le sens d'une avancée systématiquement équilibrée et simultanée de chacune de ces voies de recherches. Dans le cadre de l'axe 1 de la loi, séparation transmutation, nous avons souhaité voir poursuivies les recherches sur la transmutation dans les réacteurs à neutrons rapides. Celles-ci se sont poursuivies en 98 grâce à la remontée en puissance du réacteur Phénix, elles reprendront en 2000 après autorisation de la Direction de Sûreté des installations nucléaires. Le Gouvernement a par ailleurs affirmé son intérêt pour l'étude des capacités de transmutation de systèmes innovants, tels les systèmes hybrides, je pense en particulier aux travaux du Professeur RUBBIA et au fameux "rubbiatron" dont nous approfondissons les différentes caractéristiques et possibilités. Ca c'est l'axe 1 : séparation transmutation.

Sur l'axe 3 de la loi (conditionnement de déchets et entreposage de longue durée) et, suite au rapport d'évaluation du CEA, sur la faisabilité d'un entreposage en subsurface, c'est-à-dire à quelques dizaines de mètres de profondeur, le Gouvernement a demandé à cet établissement, le CEA, de conduire un programme de recherches de manière à permettre de disposer d'une réelle possibilité de site d'entreposage de subsurface à partir de 2006. Nous devons être capables en 2006 d'avoir un site d'entreposage en subsurface.

Enfin l'axe 2. L'axe 2 c'est l'étude, la recherche sur le stockage géologique en couche profonde. Là le Gouvernement a décidé la construction de deux laboratoires au cours de la réunion du 9 décembre 1998 présidée par Monsieur JOSPIN, deux laboratoires souterrains d'études, dans l'argile ici, sur le site de Bure, dans le granit aussi sur un site à déterminer en l'an 2000. Il a notamment souhaité que les recherches s'inscrivent clairement dans une logique de réversibilité. Notre travail d'aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique. Et c'est nouveau car la loi Bataille laissait ouverte l'option : réversibilité ou irréversibilité selon les termes mêmes du texte que je cite de mémoire.

Ces décisions se sont matérialisées début août 99 par la signature par les Ministres intéressés et par la parution du décret autorisant l'ANDRA à installer et exploiter le laboratoire argileux de Bure. S'agissant du futur laboratoire granitique et comme l'exige la loi du 30 décembre 1991, la recherche au plan national de sites susceptibles d'accueillir un laboratoire souterrain donnera lieu avant tout engagement des travaux de recherches à une concertation avec les élus et la population. Nous avons donc souhaité confier cette nouvelle concertation à une mission collégiale de 3 personnes pour renforcer la transparence du processus et assurer la neutralité de cette mission. D'ici quelques semaines, la mission présentera au public les modalités qu'elle entend mettre en œuvre pour la concertation à mener sur les sites potentiels granitiques.

Je termine cette présentation en rappelant un des aspects essentiels apportés par la loi du 30 décembre 1991, celui de l'accompagnement du laboratoire sur le plan économique et sur le plan de l'information. Un laboratoire souterrain constitue en effet un investissement lourd, créateur d'emplois et d'activités. Il doit être un facteur de développement local. L'accompagnement économique dont je vais vous parler a pour vocation d'aider les projets locaux de développement économique et d'aménagement du territoire. Il vise en particulier, c'est très important pour la Meuse et la Haute-Marne, à renforcer le potentiel scientifique régional et local. Quand on sait le rôle de la R&D dans la création d'entreprises, dans la création de valeurs, et dans le développement de l'emploi, on ne peut que se satisfaire de la création d'un pôle véritablement de hautes recherches ici en Meuse et Haute-Marne.

Deuxièmement, il s'agit de soutenir les projets locaux, c'est-à-dire de développer les infrastructures et les aménagements de collectivités locales, et il y en a besoin. Troisièmement, il s'agit d'encourager les secteurs de l'Industrie, y compris les projets agricoles ou agro-alimentaires, et d'encourager aussi les projets de tourisme qui pourraient naître dans cette région au demeurant magnifique. Et enfin quatrièmement, valoriser l'environnement et améliorer le cadre de vie, c'est normal pour un projet de cette taille, de cette dimension, et de ses conséquences positives pour l'économie et la société locale.

La loi du 30 décembre 1991 a ici entendu créer la possibilité de former des groupements d'intérêt public, GIP, associant l'Etat, l'ANDRA, les collectivités locales, pour favoriser le développement économique de la zone concernée par le laboratoire. En référence à la taxe locale payée par EDF pour une centrale nucléaire de 2 tranches de 900 Mw, la somme de 60 millions de francs par an et par site avait été avancée pour la dotation à apporter au fonds. Après la décision de construire le laboratoire de Bure, les pouvoirs publics ont confié au Préfet de la Meuse et à celui de la Haute-Marne la mission d'engager avec les partenaires locaux concernés, au premier rang desquels les Présidents des Conseils Généraux, les réflexions permettant de mettre en œuvre ces actions d'accompagnement économique. Les discussions ont été intenses, toujours cordiales, et ont abouti à une vraie convergence d'opinions que je voudrais qualifier aujourd'hui sincèrement de constructive.

J'affirme à cet égard que les pouvoirs publics n'ont jamais, comme cela a pu leur être reproché à tort, tenté de reprendre d'une main ce qui était donné de l'autre, en faisant perdre à certaines zones le bénéfice de la prime d'aménagement du territoire ou l'éligibilité au fonds structurel européen. Au contraire, les demandes des élus ont toujours fait l'objet d'un examen attentif, y compris par moi-même, et d'un dialogue sérieux et constructif. Ainsi dans un contexte hexagonal et bruxellois que chacun connaît et qui est tendu, l'essentiel des demandes que vous avez exprimées a pu être satisfait. Dans ce dossier, pour lequel je suis intervenu maintes fois personnellement, et où j'ai eu l'appui de nombreux parlementaires ici présents, j'adresse mes félicitations aux élus et aux Préfets pour la convergence des discussions menées depuis quelques mois. J'ai reçu tout récemment le compte rendu des Préfets sur les réflexions auxquelles ces concertations avaient donné lieu et je précise ici quelques points.

Comme le Préfet de la Meuse a pu le confirmer récemment à la demande du Gouvernement, le zonage PAT (prime d'aménagement du territoire de la Meuse) a été sensiblement amélioré, la Haute-

Marne étant déjà satisfaite par ailleurs. De même, une forte solidarité régionale a été assurée pour définir le zonage objectif 2, en particulier celui de la Meuse. Enfin, la Commission Européenne a été saisie pour examiner l'adaptation que nous demandons des règles d'aides aux entreprises dans le cadre du dispositif d'accompagnement de notre démarche. S'agissant du dispositif proprement dit, les fonds d'accompagnement économique à hauteur de 60 millions de francs par an et par département, 60 millions Meuse - 60 millions Haute-Marne, seront gérés dans chaque département par esprit de transparence et donc tout sera sur la table, le dossier sera ouvert pour qu'il n'y ait pas de polémique et pas de chose cachée, par un groupement d'intérêt public.

Ces fonds proviendront des producteurs de déchets radioactifs qui financent l'ANDRA pour la réalisation de ses programmes de recherches ainsi que des interventions d'une société de conversion, la SODIE, qui travaille pour les pouvoirs publics, et enfin des prestations d'EDF. Sur le fond, les conditions générales d'intervention des fonds d'accompagnement, mesures, actions éligibles, zones concernées, donneront lieu à des conventions pluriannuelles de développement signées par tous les intervenants. Je compte d'ailleurs sur les élus des deux départements et sur les Préfets pour faire des propositions portant sur des projets structurants - on ne va pas financer n'importe quoi, il faut financer des choses qui ont une valeur économique et sociale - dans un cadre départemental et pourquoi pas dans un cadre interdépartemental, ce qui serait l'occasion de souligner la cohérence de démarches économiques et sociales d'ensemble.

Je termine par le rôle qui sera le vôtre, celui du CLIS. L'Information et le suivi. Le Président du CLIS, Monsieur le Préfet de la Meuse, vous précisera tout à l'heure le détail de ses règles de fonctionnement. Je voudrais simplement vous rappeler ce que nous en attendons. Dans l'esprit de la loi, ce comité doit être le garant, vous êtes le garant au niveau local et au niveau national, de la transparence des travaux menés dans le laboratoire souterrain, et donc l'instance la plus élevée qui puisse être, hors le Parlement bien entendu. Il vous permettra, Mesdames et Messieurs, membres du CLIS, d'avoir l'information que vous recherchez légitimement pour suivre et pour comprendre les travaux de réalisation de ce laboratoire, pour suivre et pour comprendre les objectifs puis les résultats des travaux scientifiques qui y seront menés. Monsieur Yves LE BARS, Président du Conseil d'Administration de l'ANDRA, vous présentera, après l'intervention de Monsieur le Préfet, ces travaux et leur calendrier.

Le CLIS permettra également de suivre, notamment en matière de dynamisation de l'économie des deux départements, l'impact du chantier de construction du laboratoire, puis son activité dans les deux départements. Pour cela le Comité Local disposera d'un budget permettant son fonctionnement et notamment les publications, auditions, contre-expertises éventuelles, prévues par les textes que vous pourrez organiser et je veille personnellement à ce que ces frais de fonctionnement du Comité Local d'Information et de Suivi soient assurés par des crédits supplémentaires en provenance du budget de l'Etat et soient garantis par le caractère public et donc par l'engagement fort qui en résulte.

Au lendemain de l'installation de votre comité pourront débiter les travaux d'installation du laboratoire. Je forme mes meilleurs vœux de réussite au maître d'ouvrage du laboratoire, l'ANDRA, pour la réalisation et la récolte du maximum d'éléments scientifiques permettant le choix car il s'agit pour

l'instant de préparer des choix; les choix ne sont pas faits, il faut préparer scientifiquement et technologiquement des choix qui seront faits par le Parlement, et sous le contrôle de celui-ci par le Gouvernement. A vous tous, je souhaite que ce Comité soit le lieu d'échanges cordiaux, conviviaux, constructifs et qu'il fasse progresser l'information sur les recherches menées sur la gestion des déchets radioactifs.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Au nom de tous ceux qui sont réunis aujourd'hui dans cette salle et qui dans quelques instants vont constituer le Comité Local d'Information et de Suivi (CLIS) que nous installons sous votre autorité, au nom de mon collègue Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne, avec lequel nous nous sommes mis d'accord pour une intervention unique de ma part, et en tant que futur Président du CLIS, je voudrais vous remercier, Monsieur le Ministre, d'être à nouveau venu à Bar le Duc comme vous l'aviez fait il y a deux ans, pour marquer votre appui à la démarche qui s'initie sur ce territoire.

Votre présence souligne que l'installation de ce Comité Local d'Information et de Suivi est une étape particulièrement importante de l'ensemble du dispositif de recherches prévu par la loi de 91 : le décret du 3 août 1999 a d'ailleurs subordonné l'entrée en vigueur du décret d'autorisation du laboratoire de Bure à l'installation préalable du CLIS, qui est donc une formalité substantielle à laquelle j'ai l'honneur, en votre présence, de procéder maintenant.

J'évoquerai d'abord la composition de ce Comité et je présenterai ensuite sommairement ses principales missions et son domaine de compétence.

En ce qui concerne la composition de ce Comité, qui a donc un caractère interdépartemental, je rappelle que les règles de composition ont été déterminées par l'article 14 de la loi du 30 décembre 1991 relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs sur certains points et par le décret n° 99-686 du 3 août 1999 pris pour l'application de cet article 14. L'article 14 prévoit notamment que la moitié au moins des membres du Comité Local d'Information et de Suivi sont des élus des collectivités territoriales consultées dans le cadre de l'enquête publique. Cela voulait dire au moins dix-huit communes en Haute-Marne et quinze communes en Meuse, ainsi que les deux Conseils Généraux et les deux Conseils Régionaux.

L'arrêté du Préfet de la Meuse du 5 novembre 1999 portant constitution du CLIS, pris à l'issue d'une phase de concertations locales, a déterminé un CLIS avec quatre vingt treize membres, dans le cadre évidemment de cette parité minimale qui est fixée par l'article 14 de la loi.

Le deuxième point concernant la composition, après cette règle d'équilibre qui est fixée dans la loi elle-même, concerne les contraintes de répartition entre catégories telles qu'elles ont été fixées par le décret du 3 août. Je me permets de vous les rappeler brièvement, encore que je signale que nous avons dès le 15 septembre dernier, avec mon collègue Jean-Paul GEOFFROY, réuni les ILCI des deux départements pour commenter les décrets du 3 août qui ont été publiés au Journal Officiel du 6 août.

Le décret 99-686 fixe sept catégories de membres du Comité Local d'Information et de Suivi, dont deux catégories pour lesquelles les Préfets ne disposaient d'aucune marge de manœuvre.

Il s'agit d'abord des membres de droit, qui sont nominativement identifiés dans le décret : les deux Préfets de Meuse et de Haute-Marne, les deux DRIRE de Lorraine et de Champagne-Ardenne, les Présidents de Chambres de Commerce, de Chambres d'Agriculture et de Chambres des Métiers des deux Départements, ce qui représente donc déjà dix membres de droit, enfin le Président de l'Association du Pôle Scientifique - il n'y en a qu'un pour les deux départements - et le Directeur du Laboratoire, le représentant de l'ANDRA - il n'y en a là aussi qu'un évidemment pour les deux départements - **ce qui fait douze membres de droit.** Par ailleurs, le décret fixait également la nomination de deux Députés et de deux Sénateurs qui ont été désignés par leur assemblée ces dernières semaines. Il s'agit de Messieurs François DOSE et Jean-Louis DUMONT, Députés de la Meuse, et de Messieurs Georges BERCHET, Sénateur de la Haute-Marne, et Rémi HERMENT, Sénateur de la Meuse. **Avec cette deuxième catégorie, cela faisait donc seize membres dont la désignation était fixée par l'application stricte du décret.**

Pour les cinq autres catégories, il existait une petite marge de manœuvre puisque le décret du 3 août prévoyait un nombre minimal et un nombre maximal. Je rappelle simplement que la marge de manœuvre que nous avons utilisée avec mon collègue Jean-Paul GEOFFROY a conduit à choisir cinquante trois représentants des collectivités territoriales, c'est dire de retenir cinq membres par Conseil Général, un membre par Conseil Régional et un représentant de chaque commune ou commune associée du périmètre d'enquête. En ce qui concerne la Haute-Marne, l'Assemblée départementale a désigné Messieurs Bruno SIDO, Antoine ALLEMEERSCH, Michel BOZEK, Thierry DELONG et Jean-Luc BOUZON, et pour la Meuse, le Conseil Général a choisi Messieurs Roger DUMEZ, Jean-François RENARD, Daniel LHUILLIER, Yvon VANNEROT et Jackie FONROQUES. En ce qui concerne les Conseils régionaux nous avons retenu pour les représenter deux conseillers régionaux : la Lorraine a désigné Madame Lyne ROUSSEAU, la Région Champagne-Ardenne doit le faire dans les prochains jours, lors de sa prochaine réunion.

S'agissant enfin des représentants des communes, nous avons utilisé notre marge de manœuvre en choisissant de retenir en sus, et lorsqu'il y avait lieu, un représentant par commune associée. Il y a donc dix-sept représentants pour la Meuse qui sont les quinze représentants des communes de la zone d'enquête et deux membres qui représentent les communes associées (Luméville et Tourailles). Pour la Haute-Marne, il y a vingt quatre représentants, dix-huit représentants des communes de la zone d'enquête, auxquels s'ajoutent six représentants des communes associées. Ce choix marque notre souci d'avoir une représentativité aussi large que possible des collectivités locales dans le CLIS.

S'agissant des 4 autres catégories prévues par le décret du 3 août, il y avait d'abord les associations de protection de la nature et de l'environnement. La aussi, nous avons cherché à privilégier l'équilibre entre les deux départements et une réelle pluralité de positions de façon à ce que cette instance réponde aux attentes de transparence et de débats ouverts que vous avez rappelées, Monsieur le Ministre. Dans ce contexte, les huit représentants désignés sont ceux de Nature Haute-

Marne, de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie, du CEDRA et du Centre Européen de la cynégétique et de la nature pour ce qui concerne la Haute-Marne et de l'Association ADECO, Meuse Nature Environnement, l'association des élus opposés au projet de laboratoire et le collectif contre le laboratoire pour la Meuse. Il y a donc, vous le voyez, une réelle pluralité avec un choix qui a privilégié un certain nombre d'associations agréées au titre de la loi de 1976. **Pour cette catégorie, nous avons utilisé au maximum les possibilités du décret puisque celui-ci limitait à huit le nombre de représentants des associations.**

Pour les syndicats agricoles et pour les organisations professionnelles représentatives au plan national, nous avons appliqué de la même façon le plafond de désignation que nous donnait le décret en désignant six représentants pour le syndicalisme agricole et huit représentants pour les organisations professionnelles représentatives au plan national. Je ne les énumère peut-être pas, elles sont dans l'arrêté préfectoral du 5 novembre et les représentants nominatifs ont déjà été presque tous désignés à ce jour par leur organisme. Si nécessaire, si des questions étaient posées, il sera possible d'y revenir tout à l'heure. Enfin la dernière catégorie de membres fixée par le décret, qui était celle des représentants du personnel lié au site, donc des représentants du personnel de l'ANDRA à titre principal, pouvait comporter de deux à quatre membres. Pour le moment, n'ont été retenus que deux membres qui nous ont été proposés par l'ANDRA, il s'agit de Messieurs CLOIX et FOIN. Cette catégorie pourra être davantage représentée (jusqu'à quatre) au fur et à mesure de la montée en charge du chantier.

Voilà donc dans quel cadre a été composé ce Comité Local d'Information et de Suivi qui compte, je le disais en introduction, 93 membres. La très large majorité, la quasi totalité même - je crois que nous sommes à ce jour à plus de 82 membres - a été d'ores et déjà désignée nominativement comme le texte le prévoit. Ceux qui n'ont pas pu l'être encore, pour les raisons que j'évoquais, certaines assemblées n'ayant pas encore délibéré, ou pour des raisons de délais dans certaines organisations, ceux-là feront l'objet d'une désignation nominative. Je compléterai donc dans les prochaines semaines cet arrêté constitutif de façon à tenir compte naturellement de toutes les désignations qui interviendront. Dans le respect du texte, des ajustements éventuels pourront être également examinés le moment venu si vous le jugez nécessaire. Voilà pour la composition.

En ce qui concerne les missions et les moyens, je crois Monsieur le Ministre, que vous avez rappelé l'essentiel. Je me permets simplement d'ajouter que la réunion du Comité Local, donc d'une instance assez lourde en termes d'effectifs et de fonctionnement, est prévue au moins deux fois par an dans le décret. Nous y veillerons naturellement avec soin.

Les missions de cette commission sont effectivement très larges et assez générales, telles qu'elles sont définies aussi bien dans la loi que dans le décret en termes d'information d'une part et de suivi, d'évaluation et de contrôle d'autre part. Le décret a largement précisé les dispositions fixées par la loi du 30 décembre 1991 en donnant à ces missions des orientations plus concrètes : il prévoit notamment des possibilités d'accès, à tout moment, aux installations du laboratoire, sur demande du Président du CLIS. Il prévoit aussi des possibilités de se faire communiquer les rapports (il est en particulier destinataire du rapport annuel de la Commission

Nationale d'Evaluation). La loi elle-même, vous vous en souvenez, avait de son côté prévu également la possibilité pour le CLIS de demander toutes expertises nécessaires à sa mission.

En ce qui concerne les modalités de fonctionnement de notre Comité, la méthode que je vous proposerai serait d'élaborer dans les deux prochains mois, c'est-à-dire pour une réunion à fixer avant la fin du mois de janvier, un projet de règlement intérieur. Je vais élaborer un projet-type que je vous soumettrai comme base d'examen et je souhaite que nous puissions procéder à cette réflexion dans le cadre d'une commission de travail composée d'une vingtaine de membres du CLIS représentant chacune des catégories. Ce groupe de travail pourra se réunir régulièrement afin d'élaborer ce projet de règlement qui sera soumis à l'adoption du CLIS et qui régira nos modalités ultérieures de fonctionnement.

Je crois qu'il sera également nécessaire de désigner un bureau, afin d'assurer, autour du président et du secrétariat, un suivi dans l'intervalle des réunions plénières. Là aussi, je suis prêt à faire des propositions, mais je souhaite que nous les examinions ensemble dans un groupe de travail préparatoire et que nous arrêtons ensuite un dispositif qui sera validé par le CLIS lui-même dans une réunion qui pourrait se tenir dès le mois de janvier, peut-être fin janvier, de façon à avoir le temps de faire ce travail de préparation. Je crois également qu'il serait utile que, pour cette échéance-là, nous réfléchissions aux premières propositions d'actions du CLIS en 2000, que chacun d'entre vous pourrait faire remonter, à mon attention ou à celle du secrétariat du CLIS, que cette commission de travail pourrait étudier, analyser, ordonner. Il est souhaitable que nous puissions collectivement valider dans les prochains mois les orientations d'un programme d'activités du CLIS portant sur la communication, sur l'information, sur les outils à mettre en œuvre, sur les axes prioritaires pour l'année 2000. Enfin, dans l'immédiat, je n'envisage pas de recourir à des moyens humains supplémentaires pour le secrétariat du CLIS, mais de fonctionner avec un dispositif qui serait celui de la continuité des moyens humains de l'ILCI de la Meuse, c'est-à-dire Monsieur JAQUET, puisque Monsieur MASSON, secrétaire de l'ILCI de la Haute-Marne, a interrompu récemment ses missions. Ce choix permettrait d'apprécier au fur et à mesure du temps, la nécessité de renforcer ou de ne pas renforcer le secrétariat, selon, là encore, les choix qui seront déterminés collectivement avec vous.

L'objet de cette réunion était de procéder, sous votre autorité, Monsieur le Ministre, à l'installation de ce Comité Local d'Information et de Suivi. Si vous le voulez bien, je considère que cette démarche est accomplie aujourd'hui de manière officielle. Je vous remercie une nouvelle fois d'avoir placé cette installation sous votre présidence, et je propose de passer au point suivant de l'ordre du jour, sachant que sur telle ou telle question plus précise, Jean-Paul GEOFFROY ou moi-même pourrons répondre ensuite.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Merci Monsieur le Préfet. Donc Monsieur le Préfet est Président du CLIS. Il vous a donné acte de la constitution du Comité Local d'Information et de Suivi pour le site de Bure et selon votre proposition, je donne la parole à Monsieur LE BARS.

Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA

Permettez-moi d'abord bien sûr de me réjouir de la mise en place de ce Comité Local d'Information et de Suivi, le CLIS plutôt masculin, qui correspond au début effectif des travaux de réalisation du premier laboratoire souterrain pour l'étude du stockage des déchets radioactifs. Il s'agit-là d'étudier, dans une attitude environnementale positive, la prise en charge par stockage géologique, des déchets issus des choix faits dans le passé essentiellement. Ces déchets existent ou sont en production dans les installations existantes.

Le Laboratoire de Meuse / Haute-Marne est donc un élément clé d'un dispositif à trois volets dont les deux autres sont le laboratoire granit et bien évidemment le travail national sur l'inventaire des déchets à prendre en compte, sur la définition des colis, des conteneurs dans lesquels les déchets doivent être pris, un travail aussi sur les conditions générales de la réversibilité qui est un point primordial sur lequel le Gouvernement nous a demandé tout particulièrement d'attacher une grande importance et puis aussi sur la démarche de sûreté à tous les stades. Alors pendant les 7 ans qui nous séparent de l'échéance de 2006, le CLIS doit être le lieu de la concertation entre nous. Le CLIS sera complété dans son action par l'accueil du public possible 6 jours sur 7 à l'espace d'information de Montiers sur Saulx et à partir de la mi-décembre environ sur le site lui-même.

En tant que Président de l'ANDRA, je voudrais vous dire que je serai très attentif à la fois à notre ouverture à vos préoccupations et à vos questions, et à ce que les agents de l'ANDRA soient effectivement disponibles pour cela. Je souhaite qu'ainsi votre comité local joue son rôle d'information, de médiation et aussi de proposition parallèlement à ce que doit faire la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires, la Commission Nationale d'Evaluation et bien sûr aussi l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques. Alors vous savez que si nous pilotons, si l'ANDRA pilote toutes les études et recherches, ces études et ces recherches sont réalisées par d'autres scientifiques hors l'ANDRA. Donc tous les problèmes sont largement débattus avec l'ensemble de la Communauté scientifique au niveau national comme au niveau international.

Au niveau national, par exemple, nous tiendrons prochainement à Nancy les journées scientifiques annuelles qui débattons des principales questions scientifiques et je reviens à la demande de Monsieur le Ministre des Etats Unis où je me suis rendu pour débattre des solutions avec les experts de ce pays. Je crois qu'il sera bon que votre comité développe aussi cet aspect international.

Enfin, je voudrais souligner qu'il s'agit d'une activité conséquente, pour la Meuse et la Haute-Marne et je n'inclus pas ici les chiffres de l'accompagnement économique dont a parlé Monsieur le Ministre. Cela représente un peu plus d'un demi milliard de travaux dont, malgré le caractère assez spécialisé des travaux souterrains, plus de 20 % seront la part d'implication des partenaires locaux, cela représente de 100 à 200 personnes dont 30 à 50 de l'ANDRA. Et donc, je forme le vœu pour que ce laboratoire soit une occasion de développement et il en a les caractéristiques dans sa dimension scientifique et technique, soit une occasion de débats approfondis et contribue ainsi au choix que le Gouvernement et le Parlement devront faire à partir de 2006. Pour vous donner des précisions

souhaitées sur le planning et sur les premiers travaux que va réaliser l'ANDRA, je passe la parole à Monsieur Dominique AUVERLOT, Directeur à l'ANDRA, que vous avez déjà eu l'occasion de voir ici.

Monsieur Dominique AUVERLOT, Directeur à l'ANDRA

Permettez-moi Monsieur le Ministre, Messieurs les Parlementaires, Messieurs les Présidents, Messieurs les Préfets, Mesdames et Messieurs, de vous présenter en 7 transparents les principaux objectifs du laboratoire ou plus exactement la façon dont l'ANDRA va décliner les objectifs qui viennent d'être rappelés par Monsieur le Ministre ainsi que le planning des travaux associés et les premiers travaux que nous allons démarrer dans les tout prochains jours.

Deux transparents donc sur les objectifs. Ce premier transparent (n°1) en noir et blanc va permettre d'effectuer un court rappel sur la géologie du site. Notre couche cible est une couche d'environ 130 m d'épaisseur d'argile située à -500 m. Son âge, et le temps est un élément essentiel dans notre dossier, est d'environ 155 millions d'années. 155 millions d'années c'est le moment à partir duquel l'Amérique est en train de se détacher de l'Europe. Le climat de la France ressemble à peu près au climat des Bahamas. Enfin les mammifères commencent à exister sur la terre mais sont nettement dominés par les reptiles. Donc voici à peu près l'image et tout notre travail va être de comprendre cet horizon géologique, cet horizon d'argile enserré entre deux couches calcaires.

Plus exactement, nous allons avoir trois rôles dans cette couche qui sont représentés par les trois diagrammes, par les trois ronds que vous voyez sur ce transparent. Il va d'abord s'agir d'observer la géologie. Il va s'agir ensuite d'effectuer des expériences et des mesures à l'intérieur du laboratoire puis d'analyser les résultats que nous allons obtenir afin de répondre à 4 questions qui sont extrêmement simples. La première est de savoir quelle constructibilité nous allons pouvoir effectuer dans cette couche. La deuxième : nous allons tenter de répondre à la priorité qui vient de vous être rappelée par Monsieur le Ministre, qui va être de regarder la façon dont nous pourrions décliner la réversibilité dans un éventuel stockage. Le troisième objectif est de regarder si les propriétés de confinement de la couche sont aussi bonnes que ce que nous espérons. Quatrième objectif enfin, effectuer une évaluation de sûreté pour remettre le rapport au Parlement dont vous a parlé Monsieur le Ministre pour 2005-2006.

Une idée ensuite du calendrier que nous allons suivre. Sur ce transparent (n°2), vous avez en abscisse une échelle des temps et en ordonnée une échelle des différents travaux que nous allons effectuer. 1999, ce petit trait symbolise les ondes acoustiques que nous allons utiliser pour obtenir par une campagne de géophysique une véritable image en trois dimensions de la couche géologique. 2000, début des travaux de construction du forage, construction des galeries centrales et des deux galeries descendante et montante dans la couche pour essayer de comprendre l'ensemble de l'épaisseur de la couche. 2004-2005, nous allons continuer les expériences et préparer les dossiers que nous allons devoir remettre au Parlement pour la fin 2005.

Une idée très rapide des travaux que nous allons commencer (n°3). Nous allons débiter des travaux de géophysique qui consistent à envoyer un certain nombre d'ondes acoustiques grâce à un camion

vibrateur et à les récupérer par une série de géophones pour avoir cette image qui est le parallélépipède rouge, cette image de la couche d'argile. Ensuite (n°4), autres travaux prévus pour l'année 2000, nous allons à partir des mois de janvier-février une fois que les travaux de géophysique seront terminés, lancer les travaux de terrassements sur le site, terrassements et viabilisation; à partir de mars-avril nous allons commencer à construire un certain nombre de forages de suivi de perturbation de forages autour de l'axe principal du puits que nous construirons à partir d'octobre 2000. Autre date très importante pour nous en 2000, l'un des premiers bâtiments qui sera construit sur le site sera le bâtiment d'accueil du public que nous allons démarrer dès juillet 2000 afin, et ce sera ma conclusion, de répondre à l'objectif qui vous a été rappelé à la fois par Monsieur le Ministre de l'industrie et par le Président de l'ANDRA qui est un double objectif : un objectif d'abord de transparence et un objectif ensuite de concertation en présentant notamment l'ensemble de nos résultats scientifiques à toute la communauté scientifique pour qu'elle puisse en débattre et pour qu'elle puisse critiquer tous nos résultats, ce qui va conduire, et Monsieur le Président de l'ANDRA vous en a parlé, à la tenue des journées scientifiques au début du mois de décembre de cette année.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Je pense que maintenant le temps est à vos interventions.

Monsieur Rémi HERMENT, Sénateur de la Meuse

J'aimerais profiter de cette réunion simplement pour trouver, mais à titre tout à fait individuel, qu'elle se situe un peu tard par rapport à la loi de 1991. Nous en connaissons les raisons. Je veux les rappeler brièvement : raison territoriale d'une part, mais raison politique aussi. Ma question, elle est naturellement précise et elle se veut précise. Si j'ai bien entendu les propos qui viennent d'être tenus sur le calendrier, il ne resterait qu'une année pour procéder à l'expérimentation. Je viens d'entendre : 2005, on commence l'expérimentation, et 2006 c'est le rapport au Parlement et la décision parlementaire. Or, ce délai là ne me satisfait pas, non pas que je porte un jugement de valeur sur la qualité des scientifiques qui vont mener les travaux, mais simplement je me dis qu'il pourrait y avoir beaucoup plus de souplesse dès le départ en disant que le Parlement ne sera appelé à se déterminer sur les choix qu'au moment où les expérimentations auront été menées de façon satisfaisante et si j'insiste sur ce point particulier c'est que j'ai également noté que le 2^{ème} site, granitique celui-là, n'était pas encore connu, qu'il allait falloir aussi un certain temps pour sa mise en place, je souhaite moins de 9 ans, et que de ce fait le temps des expérimentations devra être naturellement allongé si on veut que le Parlement se détermine avec une pleine connaissance scientifique. Voilà le sens de ma question, voilà pourquoi je tenais Monsieur le Ministre à ce que vous nous proposiez très fermement, très officiellement, de repréciser le temps de durée des recherches.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Monsieur le Sénateur, c'est très clair, c'est au Parlement qu'il appartiendra d'apprécier si en 2006 il s'estime suffisamment informé ou non et donc un membre du Gouvernement ne peut pas se

substituer à ce que fera éventuellement le Parlement en 2006. Je pense comme vous que, en effet, on a mis entre 91 et aujourd'hui le temps de la maturation et de la réflexion pour aboutir à ce que ce comité soit réuni, chacun sait ici que ce n'est pas de mon fait ni celui du Gouvernement, ni d'ailleurs du vôtre, mais que maintenant que les choses sont parties il faut sans précipitation, pour avoir le recul nécessaire, apprécier la qualité et les conséquences des travaux qui auront été engagés, mais c'est toujours à vous les Parlementaires qu'il reviendra de décider si la date de 2006 vous paraît adéquate à la situation de retard que vous avez soulignée dans votre intervention.

Monsieur RENARD, vice-Président du Conseil Général de la Meuse

Mon intervention aurait pu dans d'autres lieux - et là je plaisante un peu - s'apparenter à une question au Gouvernement. En fait, il ne s'agit pas à proprement parler d'une question, mais d'un rappel des conditions dans lesquelles le Conseil Général a manifesté un soutien massif à ce qui à l'époque n'était qu'un projet de laboratoire devenu aujourd'hui une réalité. Conseiller Général du canton qui va accueillir ce projet national majeur, je tiens aujourd'hui à traduire fidèlement devant vous deux préoccupations de la population que je représente. Nous avons très majoritairement dit oui à l'installation d'un laboratoire chargé de démontrer la faisabilité en toute sécurité d'un éventuel stockage réversible. D'abord une précision, parler de réversibilité sans lui donner un terme n'a aucun sens. Or, actuellement dans l'état de ses connaissances, la Commission Nationale d'Evaluation retient une durée de 50 ans, c'est à cette durée que jusqu'à nouvel ordre nous nous référerons lorsque nous parlerons de ce sujet. Ensuite une demande, lorsque les recherches qui vont être entreprises seront suffisamment avancées pour que le Gouvernement puisse décider si un stockage dans les argiles est possible et sans danger, une nouvelle enquête publique aura lieu. Pour qu'elle puisse avoir toute la valeur nécessaire, il faudra bien que les populations consultées ou leurs représentants élus aient disposé autant que de besoin d'une information pluraliste, critique, objective et indépendante sur les recherches menées et sur leurs résultats. En effet, d'une part nous souhaiterions vous entendre nous assurer que le CLIS que nous mettons en place en votre présence disposera de moyens financiers et humains à la hauteur de l'importance de sa mission. D'autre part que l'Etat et lui seul pourvoira à ces besoins garantissant ainsi son autonomie, et par conséquent son indépendance notamment par rapport à l'ANDRA. C'est à ces conditions seulement que la transmission des connaissances et des informations sur ce dossier sensible sera entendue par le plus grand nombre des Haut-marnais et des Meusiens et perçue comme crédible. Enfin, connaissant le niveau d'exigences attendu dans ce domaine par le Premier Ministre et les membres de son Gouvernement, je ne doute pas que vous soyez en mesure dès aujourd'hui de nous apporter les assurances que nous demandons puisque tous les interlocuteurs sont ici réunis.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Je vais choisir de répondre à chaque fois peut-être, à moins qu'il y ait des questions sur le même thème, de manière à être plus clair. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le même thème de la réversibilité ?

Monsieur DOSE, Député de la Meuse

Ca ne sera qu'un complément, mais en introduction je prends acte une nouvelle fois du chemin parcouru sur les domaines de transparence et de concertation. La nouvelle donne du CLIS d'ailleurs en est un élément. J'ajoute quelque chose qui n'a pas été dit tout à l'heure. Désormais, il y a non seulement des scientifiques français ou étrangers commandités par l'ANDRA mais vous avez accepté d'accueillir des scientifiques d'autres institutions qui travaillent sur leurs propres fonds, je pense en particulier au contrat que vous venez de signer avec l'IPSN et qui permettra, avec liberté de publication, à d'autres chercheurs qui ne vous sont pas liés, de dire auprès de nous ce qu'ils pensent de ces recherches, j'y tenais et j'y ai pris ma part. Il y a deux choses que je voudrais dire. La première, je partage tout à fait l'intervention du Président HERMENT, donc vous ne serez pas étonné que, puisque le Gouvernement par délicatesse démocratique ne s'autorise pas à changer l'échéancier, je le soumettrai lors de la loi sur la transparence au Parlement et je suggère évidemment par un amendement qu'on attende bien 15 ans parce qu'avec le granit va se poser ce problème de décalage. On ne peut pas comparer si on n'a pas eu le temps de la comparaison. Donc je sais que balayant d'ailleurs une critique, vous avez insisté et merci, pour que le deuxième laboratoire se réalise, et je sais qu'on en est déjà à une quinzaine de propositions dans le Massif Central et le Massif Armoricaïn. Donc je pense que le temps de la comparaison ne sera pas suffisant et je suggérerai à mes collègues parlementaires d'en prendre acte. Et l'autre point, vous insistez sur la réversibilité, c'est très bien. Là aussi, il me serait agréable que par un amendement on puisse l'afficher dans la donne législative. Donc plusieurs rendez-vous là et nous avons la chance de pouvoir les avoir puisque le Parlement sera saisi au premier trimestre de l'an 2000 d'un texte sur la transparence.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Je vais répondre sur ces deux questions. D'abord sur le concept de réversibilité et ensuite sur réversibilité et sûreté qui irriguaient les deux interventions précédentes. C'est la Commission Nationale d'Evaluation qui donne une définition de la réversibilité des stockages de déchets radioactifs. Il s'agit de la possibilité de reprise des déchets de façon sûre avec un avantage net pour la société. Alors là dedans, il y a plusieurs choses à dire. La récupération des déchets de type B ne présente pas d'intérêt, ça c'est évident. A l'inverse pour les combustibles usés, clairement justiciables d'un entreposage car on peut en extraire des matières recyclables comme le plutonium et l'uranium, on ne peut pas se prononcer pour l'entreposage de ces combustibles usés et contre le retraitement qui permettra en les séparant d'extraire les divers éléments à des fins de conditionnement et de transmutation. Le retraitement n'est pas notre sujet d'aujourd'hui mais je pourrais venir vous en parler si vous le souhaitez. Il est aujourd'hui très difficile de savoir quelles seront les réelles possibilités de

transmutation et les réels besoins de recyclage au milieu du siècle prochain. Il est donc à mon avis prématuré de choisir dès maintenant les types de déchets qui pourront faire l'objet d'un éventuel stockage réversible ou non. Je parle bien là des types de déchets qui feront l'objet d'un éventuel stockage. Mais je m'appuyais pour répondre à la réversibilité sur ce que la Commission Nationale d'Evaluation dit des stockages afin qu'on voie ce que cela signifie. Alors je veux être très clair aussi. La réversibilité totale est incompatible avec la sûreté car entreposer en surface ou en subsurface n'est qu'une solution temporaire. L'absence de barrière géologique fait courir le risque d'un retour rapide à la biosphère ou d'une intrusion humaine ou de la chute d'un aéronef ou que sais-je encore. La réversibilité totale pour moi c'est l'absence de décision, et c'est donc l'immobilisme et c'est le refus de traiter la question. Et il s'agirait par ailleurs de faire reporter sur les générations futures le coût de l'ensemble car l'entreposage nécessitera de maintenir des installations et un jour de les démanteler. Les enquêtes publiques ont cependant montré que la réversibilité était un élément décisif de la confiance des populations concernées, vous venez de le dire et l'un et l'autre, et décisive de la confiance vis-à-vis de la construction d'un éventuel stockage souterrain. C'est pourquoi une irréversibilité immédiate incluant la notion d'oubli et d'abandon n'est pas acceptable aux yeux du public. D'ailleurs Monsieur DOSE me l'avait dit depuis deux ans et demi que je suis au Gouvernement, la fermeture d'un stockage nécessite des assurances importantes pour la démonstration de sûreté et pour le confinement à long terme de la barrière géologique. La réversibilité est donc un moyen d'établir pendant plusieurs dizaines d'années, 50 je ne sais pas, plusieurs dizaines d'années, la crédibilité de solutions techniques retenues pour un stockage et d'emporter la confiance du public. Il y a donc une réponse sur le long terme à la question que vous avez posée. La situation internationale met en évidence une assez grande variété de réponses par rapport à cette question de réversibilité des stockages de déchets radioactifs déjà organisée par d'autres pays. C'est une obligation légale et administrative que d'être réversible pour le stockage, encore une fois je ne parle pas de la recherche là mais du stockage, légale, obligatoire donc pour le Canada, les Etats-Unis et les Pays-Bas. La réversibilité est un choix dès la conception même du stockage en Belgique, en Espagne, en Grande-Bretagne et en Suisse et au contraire la réversibilité du stockage n'est pas prise en considération en Finlande et au Japon pour d'autres raisons. Donc il y a une variété de réponses, une gradation des réponses. Nous, nous choisissons la réversibilité en tout cas pour ce qui concerne la phase dont nous parlons aujourd'hui de recherches, naturellement dans une phase de recherches tout est réversible par définition. Mais nous avons introduit plutôt une tendance à la réversibilité alors que la loi de 91 laisse ouverte la réversibilité ou l'irréversibilité comme deux options concurrentes en quelque sorte. Nous penchons clairement et publiquement pour la réversibilité. Ceci doit être dit pour que les populations des deux départements de la Meuse et de la Haute-Marne soient à cet égard rassurées.

L'autre question concernait les moyens et les financements que nous mettrons à la disposition du CLIS. Alors le budget de fonctionnement du Comité Local sera assuré par des crédits d'Etat, je l'ai dit tout à l'heure, ça rassure d'ailleurs Monsieur DUMEZ, il m'avait posé la question quand on en avait discuté à Verdun je crois bien. Et en sus des fonds d'accompagnement économique, je ne prends pas ce que je vais dire sur les 60 millions par an et par département. Il s'agira de 2 millions qui seront inscrits au budget de l'an 2000 sur les crédits déconcentrés des DRIRE, pris sur le Fonds

d'Industrialisation de la Lorraine, le F.I.L., qui est spécifique à cette région. Cela représente le budget actuel de deux ILCI. Je crois que vous aurez donc satisfaction parce que c'est quand même très large. Je multiplie par deux le fonctionnement sur crédit d'Etat qui sera alloué au CLIS. Ca ne veut pas dire que vous allez forcément les dépenser, si vous en dépensez moins je serai aussi content, mais ça veut dire que ce n'est pas par là qu'on va limiter les investigations et le pouvoir d'expertise, d'enquête et de questionnement qui est celui du CLIS. Je joue donc le jeu totalement avec une très grande ouverture.

Monsieur BERCHET, Sénateur de la Haute-Marne

Monsieur le Ministre, vous avez parlé de la nature de la couche d'argile dans laquelle sera construit le laboratoire. Il y a eu des études géophysiques, mais est-ce que vous pensez qu'on va arrêter ces études géophysiques, est-ce que vous êtes sûr de la stabilisation totale de la zone, c'est le premier point. Deuxième point, quand on parle de réversibilité, moi ça m'amuse un peu, parce que réversibilité ça veut dire transmutation et ça me rappelle Madame VOYNET. Vous le savez bien, Phénix, SuperPhénix et tout ça, avant d'entrer au Gouvernement elle a dit : je n'en veux plus. Alors quelle est la position du Gouvernement sur la réversibilité et la transmutation ? Vous avez parlé ensuite de l'utilisation des sous-produits irradiés. Or, dans ces sous-produits irradiés vous n'ignorez pas qu'on fait du Mox et qu'on alimente maintenant les centrales nucléaires avec du Mox en consommant une partie de plutonium et une partie d'uranium. Alors, je voulais savoir si dans tout ça on va s'en sortir, et moi personnellement je suis très favorable à la réversibilité, j'ai visité des stockages très profonds avec des tunnels où les camions descendaient dans le Nord de l'Europe et tout dépend bien sûr de la fermeture géologique, mais tout dépend aussi de la nature du confinement des matériaux. Est-ce que vous avez trouvé des solutions ? Est-ce que vous garantissez actuellement que la vitrification est suffisante et quelle est sa durée de vie ?

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Sur Phénix je vous ai répondu tout à l'heure, Phénix est en arrêt d'un an je crois en 1999 pour procéder à un certain nombre d'investissements importants, environ 600 millions de francs, je parle de mémoire, vous m'épargnerai les quelques dizaines qui pourraient manquer ou excéder, de manière à ce que les recherches du premier axe de la loi du 30 décembre 1991 soient parfaitement satisfaites, on a besoin de Phénix qu'on a modernisé et j'ai toujours soutenu cette thèse, et je la soutiens encore aujourd'hui bien entendu puisque je m'exprime au nom du Gouvernement et il n'y a pas l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette entre ce que je dis et ce que pourrait vous dire à la même place tout autre ministre membre du même Gouvernement, puisqu'il s'agit d'un arbitrage qui a été rendu par Monsieur le Premier Ministre et que nous ne défendons pas notre politique à l'un ou à l'autre, mais nous défendons la politique arbitrée par Monsieur le Premier Ministre. Sur le Mox je suis d'accord avec vous, le retraitement est un des moyens d'assurer le recyclage pour parler vite d'un certain nombre de matières nucléaires. Il est donc absolument indispensable, en plus il est tout à fait logique,

et il vaut mieux utiliser du Mox que d'avoir de très grosses quantités de plutonium sur étagères dont on ne sait pas quoi faire. Quant à la vitrification, et c'est Monsieur LE BARS qui répondra sur la première partie de votre question, ce n'est pas moi qui peux vous répondre aujourd'hui, ce sont les scientifiques qui mènent les recherches sur les différentes catégories de verres et sur les caractéristiques de sûreté qu'ils présentent. Monsieur LE BARS sur la première partie sur la stabilisation des terrains.

Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA

La couche d'argile sur laquelle nous allons travailler dès demain se situe dans un bassin parisien qui est très stable et qui donc ne souffre pas des mêmes difficultés qu'en particulier la région Lorraine connaît dans les zones minières où il y a un certain nombre d'affaissements. Nous sommes dans des conditions complètement différentes.

Monsieur BERCHET, Sénateur de la Haute-Marne

Pas forcément durables.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Si, comme l'a précisé Dominique Auverlot, peut-être que quand l'Amérique aura à nouveau rejoint l'Europe, il y aura quelques petits mouvements, mais enfin de l'eau aura coulé dans la Saulx.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Monsieur le Ministre je suis désolé, mais le délai passe très vite, vous ne pouvez prendre qu'une seule question. Par ordre c'était Monsieur CAS, pour les autres je répondrai après, mais nous devons vous laisser repartir.

Monsieur CAS, association des élus opposés au laboratoire

Oui, c'est moi-même, représentant de l'association des élus meusiens opposés à l'implantation du laboratoire en Meuse, comme ça les choses sont fixées. Je ne voulais pas que vous puissiez partir sans entendre ce que j'avais à vous dire au nom de l'association que je représente. Je ne souhaitais pas participer à l'autosatisfaction générale qui a été affichée en début de séance après votre discours introductif. C'est effectivement un moment solennel, c'est l'installation du CLIS et j'ai une réflexion à faire et vous m'en excuserez Monsieur le Ministre, je vais vous citer au cours du petit mot que j'ai à vous dire, simplement pour illustrer mon propos.

Ce 15 novembre 1999 est un jour funeste pour notre département. En effet, l'installation du Comité Local d'Information et de Suivi donne le feu vert à l'ANDRA, vous l'avez rappelé, pour démarrer ses

travaux dont je peux moi aujourd'hui vous assurer, je suis peut-être devin, l'avenir me le dira, que les résultats seront positifs ou tout au moins correspondront à ce que le lobby nucléaire attend depuis plusieurs lustres, c'est-à-dire l'enfouissement définitif des déchets radioactifs et les questions auxquelles vous avez répondu tout à l'heure me confirment dans ma pensée. La réversibilité est un leurre et vous l'avez dit notamment en matière de sécurité. Les mots que les hommes politiques prononcent ou écrivent ne sont-ils que des mots que l'on jette au gré des opportunités qu'il leur semble devoir saisir ? Pour ma part, je ne pouvais imaginer, ma naïveté naturelle aidant, que cela pût être une règle adoptée par nos dirigeants politiques. Ma naïveté, encore elle, et surtout ma toute petite expérience d'élu responsable m'ont au contraire démontré que les opportunités, quand elles ne reposent que sur une analyse économique, sur la désinformation et le modelage des populations et des consciences à coup de pleines pages de propagande et de millions versés, sont mauvaises pour l'homme, pour la société et son développement harmonieux, mauvaises donc pour la démocratie. Comment peut-on, à un moment donné, se faire porte-parole de valeurs qui ne peuvent être que partagées par tous et quelques mois plus tard mettre en place une procédure, aujourd'hui même, qui participe au piétinement de ces mêmes valeurs ? Je vais vous faire la lecture à vous tous d'un petit texte qui, s'il ne correspond pas directement au sujet qui nous occupe aujourd'hui, illustre parfaitement mon propos et je vais citer Monsieur PIERRET qui se reconnaîtra :

“ Comment construire des régions heureuses, de façon durable dans le cadre d'un projet de société respectant la personne et les équilibres nature-culture. Tout responsable politique doit se poser cette question puisque son but ultime est de contribuer à tracer l'avenir de l'humanité, de construire les territoires de demain où l'on devra pouvoir vivre dignement sans porter préjudice aux générations futures. La géographie - il s'agit de ça - centrée sur la connaissance des territoires, c'est décrire et expliquer les pratiques spatiales humaines en nous enseignant les enjeux et les valeurs de chaque lieu. Elle nous amène à comprendre les motivations profondes qui entourent nos actions, habiter, travailler, se déplacer. Elle explique nos attachements aux lieux de vie, à leurs cultures, à leurs environnements naturels et sociaux et nous ouvre ainsi à une vision globale du monde, celle de la planète bleue si bien vue grâce aux satellites. La politique et le géographe sont donc appelés à collaborer de façon étroite pour rendre notre monde plus habitable, plus humain, plus solidaire. Le respect de la terre est indispensable à la construction de projets nouveaux dans un monde dominé par la technique et l'économie. Dans ce système de production et d'échanges, les valeurs locales, le respect des équilibres naturels et sociaux sont souvent mis au second plan. Ce que regrettent les géographes - il n'y a pas qu'eux. Ce discours vient-il à contre-courant ? Non, car de tout temps la géographie a été l'éminence grise du politique, sa bonne et sa mauvaise conscience, celle qui rappelle la nécessité de stratégies régulatrices et l'importance de la légitimation locale ”. Signé Christian Pierret, le 1^{er} mai 1999.

L'association que je représente ici, Monsieur le Ministre, partage les valeurs énoncées par vous dans cet éditorial de mai 99, mais au-delà de les partager, nous les mettons en pratique, ce qui explique notre opposition constante au laboratoire. C'est dans le cadre de la mise en pratique de ces valeurs et de notre opposition à ce laboratoire et de ses suites annoncées, je le rappelle l'enfouissement, que nous entendons faire valoir notre analyse au sein du CLIS. C'est une déclaration solennelle parce que

je pense que le jour s'y prête, c'est l'installation. Mais je le répète, les questions auxquelles vous avez répondu m'incline à penser que nous avons raison, ce qui va se passer dans 10 ans, nous l'avons dit il y a déjà 5 ans et on fera attention à ce que les valeurs que vous prônez dans cet éditorial avec lesquelles je suis bien sûr profondément d'accord, et que d'autres ici partagent, soient respectées. Notamment en termes de légitimation locale. J'ai entendu parler de consultation tout à l'heure. Il serait quand même intéressant qu'on y revienne peut-être, même si vous me direz qu'on ne refait pas l'histoire, mais il faut se servir de l'histoire pour écrire l'avenir. Qu'en est-il de la consultation des populations locales ? Comment va-t-elle se dérouler ? J'espère que vous n'allez pas me répondre par les enquêtes publiques, on sait comment elles se sont déroulées et on sait quel résultat ça a donné. Je crois qu'il faut inventer aujourd'hui une autre possibilité de consulter les populations. Ici, elles n'ont jamais été consultées, jamais, que par personne interposée, et c'est un sujet tellement grave qu'on ne peut pas ne pas les consulter.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Les élus ne comptent pas pour rien. Je pense qu'ils sont là aussi pour représenter les populations.

Monsieur CAS, association des élus opposés au laboratoire

Je suis un élu également. Je ne pense pas avoir dans ce cadre là été consulté correctement. Je le rappelle, les conditions dans lesquelles cette pseudo-consultation s'est faite ont été très particulières. Je ne vais pas vous annoncer les dizaines de millions de francs qui ont été dépensés par l'ANDRA pour faire de la propagande. Je reposerai peut-être d'autres questions après.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Il n'y a malheureusement plus le temps pour d'autres questions. Le Ministre a un avion qui n'attendra pas. Je vais répondre en son nom aux autres interrogations.

Monsieur LESEUR, Confédération Paysanne de la Haute-Marne

J'ai deux questions très courtes je vous en prie. La Confédération Paysanne tient à s'exprimer, donc je m'exprime, merci de me donner la parole.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Tout le monde aura la parole, nous restons en séance mais le Ministre doit reprendre son avion. Si vous voulez bien attendre une seconde, je vous inscris et nous répondrons à vos questions publiquement.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Les Préfets qui sont mes représentants permanents comme de chacun des ministres dans leur département respectif vont pouvoir se substituer à moi, je vous prie de m'excuser mais je dois aller à Lille pour une réunion franco-britannique. Mais toutes les questions vont pouvoir être posées et elles feront l'objet d'un compte rendu.

Monsieur LESEUR, Confédération Paysanne de la Haute-Marne

Il est bien dommage, Monsieur le Ministre, qu'on ait des représentants de la population non élus, mais qu'on n'écoute pas, ni les petits élus.

Monsieur Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne

Il n'y a pas de petits élus et de grands élus, il y a le suffrage universel et le respect qu'on lui doit. Il faut rester dans ce débat de manière sereine. Il faut rester à la fois cordial, écoutant les autres, et serein. On ne peut progresser dans une reconnaissance réciproque que si l'on s'écoute.

Monsieur Christian PIERRET, secrétaire d'Etat à l'industrie

Je cède donc la présidence au Président du CLIS qui va maintenant procéder, il y a plusieurs inscrits, à la dévolution de la parole, dans l'ordre des inscriptions comme il est normal en démocratie.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Je regrette que nous n'ayons pas eu plus de temps en présence du Ministre, mais le fait qu'il soit venu pour installer le CLIS, malgré un emploi du temps très chargé, marque évidemment l'attention des pouvoirs publics à cette démarche, qui justifie que nous restions tout à fait courtois dans nos propos. Nous allons donc reprendre l'ordre des questions si vous le voulez bien, mais je souhaiterais, dans un esprit de méthode et avant que certains d'entre vous ne s'en aillent, que nous constituions le groupe de travail évoqué précédemment. Je regrette d'être un tout petit peu pratique, mais si nous voulons dans les deux ou trois mois avancer de manière constructive en termes d'information des populations, en termes de suivi de la mise en œuvre puis du fonctionnement du laboratoire, compte tenu de la place essentielle qui est dévolue à ce CLIS dans le débat démocratique, il est nécessaire que nous puissions examiner rapidement un règlement intérieur, nous doter de commissions de travail ou de commissions thématiques et d'un bureau. Je souhaiterais former un groupe de travail équilibré, nous n'allons pas en effet réunir quatre vingt treize personnes quatre ou cinq fois pour avancer sur des propositions. Je vous propose, si vous le voulez bien, de désigner simplement quelques représentants pour chacune des catégories, et puis nous reviendrons aux questions. Je suggérerai à ce groupe deux ou trois réunions de travail d'ici la fin janvier, et nous ferons une première réunion du CLIS au début de l'année prochaine lorsque d'une part nous aurons reçu la dotation budgétaire de 2 millions qui a été annoncée par le Ministre pour l'exercice 2000, et que, d'autre part, nous aurons ensemble

élaboré un projet de règlement intérieur et défini des orientations pour le programme d'actions pour l'année 2000. Je souhaiterais que ce groupe ne dépasse pas une vingtaine de membres, ça me paraît le maximum pour garantir son efficacité. Il faudrait des représentants pour chacune des catégories. Les membres de droit, nous sommes douze, je ne vous propose pas de les choisir, c'est entre services de l'Etat et organismes consulaires, cela se fera simplement dans un souci d'équilibre en mettant trois ou quatre représentants pour les deux départements, ce qui fait deux au maximum par département. Pour les Parlementaires, je note les désignations de Messieurs DOSE, HERMENT et BERCHET. Ensuite est-il possible d'avoir entre les maires et les conseils généraux quatre ou cinq membres qui acceptent de s'impliquer sur ces sujets ? J'enregistre : Messieurs RENARD, ALLEMEERSCH, BOUZON, ça c'est pour les conseillers généraux, ça en fait trois. On va voir qui est candidat du côté des maires et puis on arbitrera sur l'ensemble des élus. J'ai noté le maire de Bure, Monsieur ANTOINE, Madame NUSS, maire de Gondrecourt, Monsieur DESCHASEAUX, maire de Montiers, le maire d'Echenay, Monsieur BOUSSEL et le maire de Poissons, Monsieur LAVOCAT. On est déjà une quinzaine. Il reste ensuite quelques socioprofessionnels, représentants des syndicats, des organisations syndicales ou des associations de protection de l'environnement. Messieurs MALOLEPZY, CGC, WOJCIK, CFDT et LESEUR, Confédération Paysanne. Les associations d'environnement se concerteront pour désigner deux représentants.

Je vais terminer en disant que bien évidemment toutes les personnes, tous ceux qui veulent se concerter peuvent faire remonter des propositions que cette commission de travail examinera, ça va de soi. Mais on ne va pas travailler ensemble en se réunissant à cinquante, c'est totalement inutile, surtout si c'est pour entendre des déclarations de principe et non des propositions constructives qui visent vraiment à diffuser l'information et à l'assurer de manière ouverte et transparente.

Je rappelle enfin que le CLIS est présidé par le Préfet, que c'est donc entre acteurs locaux des deux départements que nous allons devoir fonctionner, et il faut que localement nous le fassions vivre intelligemment et dans le souci du respect des différents points de vue.

Avez-vous l'impression que toutes les sensibilités sont bien représentées dans ce groupe de travail ? Le personnel, est-ce que vous jugez nécessaire à ce stade de l'associer en tant que tel ? Ce n'est peut-être pas utile. Parmi les membres de droit, il faudra choisir un DRIRE et puis un ou deux consulaires et j'ai noté que vous étiez intéressé pour la Haute-Marne; on retiendra en particulier la Chambre de Commerce par votre intermédiaire.

J'adresserai aux membres de ce groupe une invitation pour une première réunion que je vais essayer de fixer dans 3 semaines environ. J'attends dans les prochains jours un ou deux noms des représentants des associations de protection de la nature et de l'environnement.

Je précise qu'à la sortie vous trouverez tous un exemplaire du discours du ministre. On vous joindra, si Monsieur LE BARS en est d'accord, le compte rendu de son intervention avec un résumé ensuite des interventions des uns et des autres. Vous aurez rapidement, c'est-à-dire dans un délai de 15 jours en même temps que la convocation à la prochaine réunion du groupe de travail, une diffusion à tous les membres du CLIS de la composition de ce groupe, de façon à ce que vous puissiez prendre contact avec les personnes qui s'y sont inscrites.

Je vous propose de revenir aux questions qui avaient été posées. Il y a une première question, je les reprends dans l'ordre, mais assez rapidement si vous le voulez bien, en redonnant la parole à Monsieur FRANVILLE.

Monsieur FRANVILLE, CDR 55

D'abord je voudrais dire que le CDR55 est ici mais que cela ne signifie pas qu'il s'incline devant le fait accompli. Il estime en effet que toute la procédure est entachée d'un vice irrémédiable depuis le début, c'est-à-dire depuis exactement fin 93 puisque Monsieur BATAILLE qui était chargé de consulter les populations a dit lui-même dans son rapport qu'il n'avait pas eu le temps, que ça se ferait dans une période ultérieure, et c'était évidemment trop tard et donc dans ces conditions, jamais la présélection des départements n'aurait dû avoir lieu. Jamais les populations n'ont été consultées. Alors je n'oppose pas par là les élus et les populations, il est tout à fait normal que les élus aient été consultés, mais il est évident aussi que ces élus n'étaient pas mandatés pour répondre à une question aussi précise et que jamais ils ne s'étaient présentés devant les électeurs en disant : si on m'interroge sur l'opportunité de retenir la Meuse ou la Haute-Marne pour un laboratoire, je répondrai oui ou je répondrai non. C'est pour cela qu'il était important de consulter les populations, les élus n'ayant pas de mandat sur cette question précise. Je viens maintenant à la réversibilité. Je reprendrai simplement les propos de Monsieur PIERRET. Il a dit : nous avons introduit une tendance à la réversibilité, chacun reconnaîtra ces termes. Il a expliqué en effet que la réversibilité totale est incompatible avec la sûreté. C'est d'ailleurs ce que nous avons toujours dit en reprenant ce que disait l'ANDRA. Il a dit encore : la réversibilité est donc un moyen d'établir pendant quelques dizaines d'années la crédibilité des solutions étudiées et la confiance des populations et la conséquence, on peut la trouver aussi dans ce que dit la CNE : la réversibilité ne doit se concevoir que dans la mesure où elle présente un avantage net pour la société. C'est une expression très ambiguë en particulier dans la mesure où elle introduit des critères économiques qui ne sont pas les seuls à devoir être pris en compte. Il y a également le problème des déchets issus du retraitement, par opposition aux combustibles usés, qu'on laisserait au moins pendant un temps en subsurface parce qu'on estime qu'ils peuvent être retraités pour en extraire des matières utilisables dans la mesure où on poursuit le cycle nucléaire bien sûr. Ensuite, je voudrais parler un peu de votre arrêté. Vous dites qu'il sera complété par des arrêtés ultérieurs, au fur et à mesure que les institutions qui n'ont pas désigné leurs représentants le feront. Je suis d'accord avec ce principe. Je pense qu'il ne faut pas limiter la présence des élus, par exemple des communes, qui n'ont pas encore délibéré. Je remarque quand même que c'est pas tout à fait en accord avec la lettre que vous nous avez envoyée au CDR55. Vous nous avez écrit : afin de procéder à la mise en place du CLIS dans les meilleurs délais et au plus tard avant le 1^{er} octobre 1999, je vous saurais gré de me faire connaître votre sentiment sur cette proposition - d'avoir un représentant, un membre - et de me communiquer le nom de la personne que vous aurez désignée. L'absence de réponse de votre part dans ce délai - donc avant le 1^{er} octobre 1999 - sera assimilée à un refus de siéger au CLIS. Je vois qu'il y a là deux poids deux mesures. Donc je me demande dans quelle mesure on peut considérer que ce CLIS est valablement installé. Personnellement, je me suis rapproché du cabinet de

Madame Corinne LEPAGE, ancienne Ministre de l'environnement, et voici ce qu'elle disait à ce propos, à propos des CLIS au féminin - oui je sais bien que c'est pas pareil mais disons que c'est le seul modèle que nous ayons. Elle dit que la convocation des membres suppose bien entendu qu'ils soient clairement identifiés et qu'il ne doit pas y avoir a priori d'entrave à la communication entre ces différents membres. Donc là encore, il s'ensuit que l'identité de chaque membre de la CLIS - c'est là ici je le sais bien - est connue. Autrement dit, si nous voulons nous concerter avec un certain nombre de membres du CLIS, nous aurons bien du mal dans la mesure où nous ne connaissons pas les noms. Alors moi, je ne veux pas différer éternellement l'installation du CLIS, mais je proposerais que son installation officielle soit actée à partir de la prochaine réunion et là vous pourriez faire un courrier à toutes les municipalités entre autres dans le sens de celui que vous nous avez fait, vous serez cohérent avec vous-même, en disant : si vous n'avez pas répondu pour cette date, on considérera que vous n'entendez pas siéger. C'est un peu de cohérence qu'on demande, c'est tout.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Je réponds brièvement sur la réversibilité. Le Ministre a souligné fortement tout à l'heure l'engagement du Gouvernement en faveur de cette politique et en a expliqué les orientations. Compte-tenu des différentes questions qu'elle soulève, c'est un des thèmes qui pourrait éventuellement être retenu - ce thème de la réversibilité et de ses conditions possibles de mise en œuvre - comme un des thèmes de travail et de communication du Comité Local d'Information et de Suivi. Voilà le genre de choix sur lesquels j'espère qu'une réflexion sera conduite et que d'un commun accord nous pourrions identifier des axes de communication prioritaires dans le cadre de la mission du CLIS. Celle-ci n'est pas de remettre en cause une politique gouvernementale, parlementaire, et les décrets ou les textes en découlant, mais est d'assurer une information ouverte et plurielle sur ces sujets.

En ce qui concerne l'arrêté, là je serai plus précis puisque c'est effectivement la responsabilité directe des Préfets qui est en jeu, celle d'appliquer les décrets, les textes et de tenir compte des jurisprudences. Le CLIS est une commission administrative consultative, avec un rôle de suivi et d'information. En ce qui concerne sa composition et son installation officielle à laquelle j'ai procédé tout à l'heure, sous l'autorité du Ministre, en tant que Président de ce CLIS, plus de la majorité des membres sont nominativement désignés (quatre vingt deux sur quatre vingt treize à ce jour). Nous avons pour cela, Jean-Paul GEOFFROY et moi-même, appliqué les termes du décret qui prévoit des catégories et des représentants désignés par un certain nombre d'instances. C'est dans ce cadre là, et conformément à la jurisprudence concernant les commissions administratives, qui peuvent être installées lorsque la majorité des membres sont désignés, que le CLIS du laboratoire de Bure a été installé il y a quelques instants. Il l'a été aujourd'hui et je ne vois pas pourquoi on reporterait cette installation à une réunion ultérieure. Deuxième point, bien entendu, j'ai indiqué tout à l'heure que pour les collectivités qui n'ont pas désigné, il y en a d'ailleurs très peu, je peux vous les lister si vous le souhaitez : outre le représentant du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, il y a quatre ou cinq personnes à désigner sur les vingt quatre représentants de communes ou communes associées de Haute-Marne que j'ai rappelées tout à l'heure, il manque un représentant d'une des associations de

protection de l'environnement qui est le CEDRA, et puis trois syndicats agricoles. Dans un souci d'être aussi positif que possible, quand les représentants de ces organismes auront été désignés conformément aux textes, ils seront rajoutés au fur et à mesure dans des arrêtés modificatifs. Ce choix me paraît le plus démocratique. Quant à la diffusion de la liste des membres, je suis tout à fait d'accord, mais encore faut-il qu'ils soient désignés pour pouvoir précisément la communiquer à l'ensemble des autres membres. En résumé, je n'ai vraiment aucun état d'âme sur la façon dont a été constitué ce Comité Local d'Information et de Suivi. Je suis prêt d'ailleurs à en rediscuter ultérieurement et en dehors de cette structure avec vous si vous le souhaitez. Vous avez déjà reçu enfin l'ampliation de l'arrêté en même temps que les convocations pour cette réunion du 15 novembre, et vous connaissiez ainsi les noms de tous les membres qui ont été désignés à la date de cette convocation.

Monsieur ALLEMEERSCH, conseiller général de Haute-Marne

Je dois dire que je suis un peu abasourdi de la tenue des propos de ce soir et c'est dommageable, pour une fois qu'on avait un Ministre devant nous. J'interviendrai immédiatement sur le mot transparence. Aujourd'hui tout le monde se gausse de la transparence, de la réversibilité, mais il faut savoir au départ que pour avoir été, on peut le dire, le mot n'est pas trop fort, traînés dans la boue, nous élus, parce qu'on a été acheté, je voudrais quand même signifier qu'en 1996 quand les conseils municipaux haut-marnais et meusiens et les Conseils Généraux ont délibéré, ce sont bien ces élus à l'époque qui ont émis dans leurs délibérations toutes ces réserves dont tout le monde s'empare aujourd'hui. On avait vu clair et cette transparence qui va se mettre en place c'est l'aboutissement, je dirai pour les générations futures, d'un outil de travail qu'on va leur donner parce que c'est eux qui prendront les décisions plus tard. Notre rôle à nous aujourd'hui, c'est de mettre en place la recherche qui débouchera sur une décision future que je ne suis pas aujourd'hui capable de prendre et que je n'ai pas le droit de prendre. Ce sont eux qui choisiront au mieux plus tard mais pas comme certains ici dans cette salle veulent faire à leur place. C'est inadmissible d'entendre de tels propos. C'est l'engagement des élus du département de la Haute-Marne et de son Président qui m'a demandé d'intervenir justement sur ce phénomène de transparence. Si j'ai été amené dernièrement à aller tenir une conférence pour expliquer aux Japonais comment on avait pu installer ce laboratoire meusien/haut-marnais, je dois vous dire qu'aujourd'hui non seulement on est regardé au niveau national ou européen, mais on est regardé au niveau mondial. Alors, nous les élus aujourd'hui, nous n'avons pas à rougir des responsabilités qu'on a eu à prendre parce que non seulement c'est dans notre région et dans notre pays qu'on sera regardé, mais on sera aussi regardé au niveau mondial et je peux vous dire qu'on est regardé d'une façon très positive, parce qu'on a été courageux dans notre engagement et je tiens à redéfinir aujourd'hui ici le courage des maires des communes concernées et des élus et vous me permettrez de rendre hommage ce soir à une personne qui n'est plus là et à qui on doit beaucoup également, c'est l'ancien Président du Conseil Général de Haute-Marne qui est décédé, Pierre NIEDERBERGER, et de rendre hommage aussi à Rémi HERMENT, à Jean-François RENARD et à tous ces obscurs qui ont travaillé dans l'ombre sous les critiques et les insultes, mais

c'est grâce à eux que nos générations futures, plus tard, auront le choix de la décision. Et ce que je voudrais dire maintenant à l'ANDRA, c'est qu'on vous surveillera, et surtout : au boulot et place à la recherche.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Ecoutez, pour ce qui est de se mettre au boulot, je suis tout à fait d'accord avec vous, pour ce qui est de la place des élus et de l'hommage légitime qui leur est rendu sur le rôle qu'ils ont tenu, je dirai simplement que la loi elle-même a tenu à ce qu'ils soient majoritaires, je réinsiste sur ce point, parce que ce n'est pas neutre. Dans une démocratie, c'est par l'intermédiaire des élus que se manifeste la volonté collective, sans mandat impératif. Cela n'interdit pas que des sensibilités qu'expriment des milieux associatifs ou socioprofessionnels soient également prises en compte, mais dans un contexte où au final c'est le Parlement qui décidera du choix éventuel, ce sont les élus qui délibéreront. Si un choix était fait, il y aurait des enquêtes et c'est toujours dans ce cadre évidemment qu'en démocratie les choses se passent. Je rends aussi cet hommage aux élus qui ont contribué à ce qu'aujourd'hui on puisse poursuivre sereinement ce dialogue.

Monsieur KEYSER, Meuse Nature Environnement

Ma question est la suivante : je note que dans la loi de 91, l'irréversibilité est toujours permise, je note également que le décret qui vient d'être pris ne l'interdit pas. Je note également que dans les propos de Monsieur le Ministre on peut relever que cette réversibilité n'est envisageable que sur le court terme et que certains types de déchets en sont d'ores et déjà exclus. Donc ma question est la suivante : Monsieur le Ministre nous a dit malgré tout que le Gouvernement s'inscrivait dans une logique de réversibilité, est-ce que le Gouvernement envisage d'adresser au Parlement une transcription, une proposition de transcription législative de cette volonté, de cette logique, et s'il ne l'envisage pas, pourquoi ?

Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA

Je crois qu'il faut bien rappeler que nous sommes dans une phase d'études et de recherches et donc la réversibilité est un axe que l'on nous demande de réellement traiter et en fin de période, en 2005-2006 nous essaierons de concrétiser ce que peut signifier la réversibilité. Le mot a plusieurs compréhension possibles et il s'agit de le traduire de manière concrète. C'est à ce moment là que, d'abord la Commission Nationale d'Evaluation, la Direction de la Sûreté des Installations Nucléaires aussi qui aura son mot à dire pour confronter réversibilité et sûreté, l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, puis le Gouvernement et le Parlement auront à prendre

des décisions, mais ce concept de réversibilité, il faut le travailler concrètement, savoir ce que ça veut dire à toutes les phases de la vie d'un stockage de ce type.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Et nous avons localement une place particulière pour contribuer à ce travail.

Monsieur Yves LE BARS, président de l'ANDRA

Je tiens à souligner que ce qui a été dit tout à l'heure par le Ministre, par Dominique AUVERLOT ou par moi-même, vient bien d'orientations gouvernementales qui sont strictement formulées dans les décisions du 9 décembre 1998, non transcrites législativement mais on peut dire que ce serait précoce de traduire ça législativement tant que les différentes étapes de cette réversibilité n'ont pas été testées sur les projets dans l'argile ou dans le granit.

Monsieur BOUZON, conseiller général de Haute-Marne

Très brièvement, une proposition sur l'utilisation des fonds publics à venir, notamment ceux annoncés par Monsieur PIERRET au niveau de l'Etat. On nous a dit depuis le début, il faut rassurer les populations, il faut emporter la confiance du public. Monsieur le Préfet, vous venez de dire, il faut avancer dans une véritable démocratie associant la population. Si je ne conteste pas aux élus municipaux, départementaux et parlementaires et autres, le droit de se prononcer, ceci dit je pense que nous ne sommes pas en état de savoir effectivement ce qui va se passer, alors la démocratie jouons la jusqu'au bout. Je pense que 93 personnes ne peuvent pas décider pour des centaines de milliers d'autres. Alors on nous dit, il va y avoir des crédits disponibles au niveau de l'Etat. Je propose aux deux Préfets, celui de la Haute-Marne et de la Meuse, d'organiser un référendum par lequel les populations haut-marnaise et meusienne se prononceront, comme ça la démocratie aura véritablement fonctionné. On demande ça depuis 3 ans, pour l'instant black-out total, ou alors ça veut dire qu'on a peur de la démocratie. Consultons vraiment la population.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Si on veut dire les choses clairement, nous avons jusqu'à 2006 une période qui est une période de recherches. Pendant cette période, l'Etat met d'importants crédits à la disposition d'une structure locale, certes présidée par un de ses représentants dans les deux départements, mais qui est une structure très ouverte associant largement les élus et l'ensemble des composantes des sensibilités de la population et des grandes catégories d'acteurs locaux. Notre rôle est de mettre à profit ces quelques années pour approfondir l'information, la réflexion, sur un certain nombre de thèmes qui précisément peuvent nous paraître localement et collectivement devoir être éclairés. C'est également bien entendu d'assurer un suivi, un contrôle du chantier qui se met en place. C'est également

d'assurer une information neutre, officielle à certains égards, indépendante en tout cas je l'espère, vis-à-vis de l'accompagnement économique ou d'autres sujets comme la montée en charge du chantier. Vous savez qu'aujourd'hui il ne s'agit pas de décider, de mettre en place un référendum quelconque sur des choix qui n'ont pas à intervenir avant plusieurs années puisque cette période est destinée à préparer une prise de décision pour laquelle bien entendu, il faudra que la concertation soit très large. Donc je crois réellement que l'enjeu que nous avons, c'est celui de savoir comment faire fonctionner efficacement et dans cet objectif le Comité Local d'Information et de Suivi. Je ne vais pas revenir sur l'enquête publique, sur le fait que la consultation s'est faite dans ce cadre là, qui est le cadre légal en France de consultation des populations.

Monsieur LESEUR, Confédération Paysanne de la Haute-Marne

Effectivement, on entend beaucoup de choses, c'est pas clair. On parle de géologie, on parle de réversibilité, on parle de démocratie, de transparence, moi j'ai deux petites questions, ça ira très vite, une au Président de l'ANDRA et une au représentant de l'Etat puisque Monsieur le Ministre est parti. Permettez-moi de dire que depuis une douzaine d'années maintenant qu'on suit le dossier, c'est-à-dire les premières années dans le département de l'Ain où j'ai des collègues travailleurs paysans qui ont chassé à l'époque le lobby nucléaire à coups de bulldozers, de plume et de goudron, je ne sais pas si ça dit quelque chose à Monsieur LE BARS, et ils ont découvert des dossiers intéressants dans les locaux de l'ANDRA, moi, je n'ai pas confiance. Je n'ai pas confiance dans l'ANDRA, à Soulaines on voit comment ça se passe, il y a du tritium qui s'échappe, il n'aurait jamais dû y en avoir, on ne peut pas avoir confiance. Vous parlez d'enquête d'utilité publique, ça veut dire quoi, ce sont des alibis démocratiques. La population n'a pas été consultée. Alors aujourd'hui, très sereinement, votre état d'esprit tranche énormément avec les pratiques qui ont eu lieu jusqu'à présent. On est installé dans des salons chauffés, très bien, ça roule. Le dossier avance, la programmation de l'enfouissement des déchets radioactifs continue son cours, on a fait une loi, on a pris de l'argent, on a pris du temps. Le lobby nucléaire, les gouvernants, ont intégré la dialectique des opposants, on parle de la réversibilité, la vraie réversibilité serait d'aller jusqu'à éventuellement recueillir l'ensemble des radioéléments en fin de vie, ce qui est impossible. Tout ça prouve quoi ? Ça prouve que la programmation est effective et que toutes les concertations ne serviront strictement à rien puisque c'est déterminé. Donc deux petites questions : dans ma commune, ça c'est pour l'ANDRA, on a un projet de pissotières municipales, est-ce que vous pourriez gratter quelques millions, est-ce qu'il resterait un petit peu des fonds, parce qu'on ne voudrait surtout pas polluer vous comprenez, les mises aux normes, l'environnement, Monsieur le Préfet sait ce que c'est. C'est à Cerisières, Monsieur le Préfet connaît très bien, on a des problèmes de pollution. Et la deuxième question allait au représentant de l'Etat et c'était : quand est-ce qu'il comptait réellement arrêter de nous prendre pour des cons ?

Monsieur Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne

On s'était rencontré dans d'autres conditions beaucoup plus positives et plus respectables qu'aujourd'hui. Je suis atterré par vos propos. En démocratie, le principe de base, c'est le respect de l'autre. On peut penser que l'autre n'est pas totalement un gougnafier ou qu'il n'est pas totalement fou, qu'il n'est pas totalement un voyou ni un menteur, alors si vous voulez qu'on vous respecte, respectez les autres d'abord ici comme ailleurs. Il n'y a pas d'un côté les gardiens des tables de la loi et de la salle du temple, et de l'autre les malfrats et les mécréants. Je suis désolé, ma conscience personnelle est aussi importante que la vôtre. Je ne la juge pas, ne jugez pas la mienne. Nous sommes dans un lieu sérieux, pour parler sérieusement, parlons sérieusement ici comme ailleurs et là peut-être que je pourrai vous écouter.

Monsieur LESEUR, Confédération Paysanne de la Haute-Marne

Si je me suis permis d'intervenir de cette façon là et avec ce vocabulaire là, c'est simplement pour traduire l'état d'esprit avec lequel le dossier a été traité et comment nous, population locale, on nous a considérés, on nous a pris pour justement des gens à coloniser, avec des millions. Monsieur le Préfet, si je me suis permis d'employer ce vocabulaire là, je vous le garantis, c'est au regard de ce que moi j'ai vécu, et je l'ai vécu sur le terrain.

Monsieur Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne

Non, mais quand je dis moi, je n'ai pas un ego d'une telle dimension que je ramène tout à moi, rassurez-vous. Quand je dis moi, je dis l'ensemble des personnes qui effectivement sont amenées à traiter de ce dossier de la manière la plus objective et la plus sincère possible. Seulement, dans ce domaine, je crois qu'il faut garder de la sérénité, tout ce qui est excessif est insignifiant, et récemment encore on en a eu la preuve au travers d'un incident avec une montée en puissance qui a été absolument scandaleuse. On n'a pas le droit de jouer avec la psychose des gens, on n'a pas le droit de jouer avec leur angoisse, il faut être raisonnable et sérieux. Vous aurez des moyens financiers, et je pense que le CLIS va se donner les moyens de conduire des expertises et des contre-expertises dans la plus totale transparence et totale liberté, y compris au travers de scientifiques qui peuvent ne pas être d'accord, donc utilisez ces moyens là et quand effectivement nous aurons l'ensemble des éléments en main, on verra. On parle de référendum, mais à partir de quel élément d'information ? On sait très bien que le référendum c'est aussi le plébiscite, ça peut conduire aussi à n'importe quoi lorsque l'information n'est pas suffisante. Commençons par informer, commençons par avoir les éléments, informons la population et la population jugera effectivement complètement. Deuxièmement, il y a des élus, je suis désolé, moi j'ai le plus grand respect pour les élus, les conseillers municipaux, les conseillers généraux, vous n'êtes pas toute la population, ceux qui sont opposants ici ne sont pas toute la population, ceux qui sont pour ici ne sont pas toute la population. Nous sommes dans une démocratie représentative, il y a des conseillers municipaux, il y a des maires, des conseillers généraux, respectez-les effectivement, et si vous n'êtes pas d'accord changez-en.

Monsieur MOUROT, Nature Haute-Marne

Je voudrais toujours revenir sur le sujet de la réversibilité. Il semblerait qu'on ait un petit peu oublié le rapport Turpin qui a été déposé le 16 juillet 1996 au Gouvernement. Ce rapport fait état d'une étude de l'ANDRA sur la reprise des colis du stockage en surface, je précise, de La Hague. Alors je résume ce que dit ce rapport de l'ANDRA repris par le rapport Turpin : l'évaluation faite par cet organisme montre bien les difficultés et les incertitudes. L'enlèvement complet de la couverture représente environ 40 millions de francs. C'est la taille des ouvrages qui fait l'essentiel des coûts d'enlèvements. Parmi ceux-ci, les monolithes irradiants où sont stockés des colis très actifs d'éléments à courte durée de vie sont les plus coûteux à démolir car il faut travailler sous des structures qui isolent le chantier de l'atmosphère et protéger le personnel. Au total la démolition coûterait 3 milliards de francs et durerait 35 ans, je précise bien 35 ans. Mais si pour des raisons de protection des travailleurs aux expositions, il fallait traiter tous les monolithes et toutes les tranches bétonnées comme des monolithes irradiants, la démolition durerait 70 ans et coûterait 15 milliards de francs. Aux coûts d'enlèvements, s'ajoute le coût de transport, soit 2 milliards et de stockage soit 8 milliards. Le coût total est donc compris entre 13 et 25 milliards de francs actuels. Alors ce rapport se termine ainsi : il est donc clair que la réversibilité du stockage de La Hague n'est pas considéré comme réaliste... Vous avez traduit l'euphémisme. Et alors justement, ce problème se passe en surface. Vous imaginez ce que ça peut être à 500 m de profondeur, ce sera encore plus dangereux pour le personnel, ce sera encore plus coûteux et ce sera encore plus long.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

On n'est pas encore dans une hypothèse de stockage. Le CLIS pourra examiner ce type de questions précisément, assurer une information à ce sujet s'il le juge utile, nous le verrons le moment venu mais de manière concrète.

Monsieur Yves LE BARS, Président de l'ANDRA

Je crois qu'il faut quand même dire que le centre de la Manche n'a pas été construit ou conçu dans une optique de réversibilité.

Monsieur Dominique AUVERLOT, Directeur à l'ANDRA

Je crois effectivement que la première réponse qu'il convient de donner, c'est que le centre de la Manche a été construit à partir de 1969 dans une certaine optique, la réversibilité n'était pas celle-là et c'est bien pour cela qu'aujourd'hui dans des études sur un éventuel stockage souterrain, ce sujet doit être au cœur des études, et c'est un des 4 objectifs que j'ai cherché à rappeler. Mon 2^{ème} point portera

sur l'état du Centre Manche même si j'ai l'impression de m'éloigner de ce qui se passe aujourd'hui à Bure. Sur le Centre Manche, notre impératif aujourd'hui est d'étudier le comportement de la couverture dont on peut dire bien des choses, mais je ne voudrais citer que deux chiffres, la mise en place de la couverture a permis de diminuer par un facteur 100 les rejets qui sortent du Centre Manche et en termes d'activité, le facteur est exactement le même à peu de choses près suivant les béta, gamma, ou suivant les alpha. Donc véritablement aujourd'hui, cette couverture apporte un plus incontestable au centre Manche et tout l'objet des prochaines années va être d'étudier son comportement pour savoir ce qu'il faut faire sur le long terme vis-à-vis de cette couverture. Dernier point, pour le moment compte tenu des performances que nous voyons et le rapport Turpin le souligne, il n'y a pas lieu d'envisager la reprise des colis qui entraînerait un supplément de doses bien plus grand que celui qui consistera à laisser les colis là où ils sont, mais c'est une réponse, et j'insiste bien, propre à l'état actuel du Centre Manche et aujourd'hui nous devons étudier autre chose pour un éventuel stockage souterrain.

Monsieur MOUROT, Nature Haute-Marne

Donc la réversibilité est quand même très peu réaliste à 500 m de profondeur.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

C'est un sujet sur lequel, si vous le voulez bien, je pense que le CLIS, s'il le retient, pourrait approfondir la discussion le moment venu.

Monsieur MOUROT, Nature Haute-Marne

Au sujet de la transparence, je voudrais vous rapporter ce que j'ai pu lire dans le journal de la Haute-Marne, un journaliste a écrit : la transparence, c'est comme l'amour, ce sont ceux qui en parlent le plus qui en font le moins.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Ecoutez faisons effectivement la transparence, faisons la intelligemment, c'est notre rôle au sein du CLIS. Je vous propose de continuer.

Monsieur MARIE, CEDRA 52

Justement puisque vous êtes dans la transparence, c'est vrai qu'on a entendu parler quasiment que de ça, transparence et concertation. Et effectivement pour la population, comme pour les élus, mais surtout la population puisque, en démocratie, c'est le peuple qui est souverain, la seule chose qu'il y a c'est une histoire de confiance. Or, depuis 1993, depuis que ce projet est en Meuse / Haute-Marne la

confiance a été bafouée, rebafouée, et autant qu'on veut. Alors on peut faire remarquer quand même justement dans cette fameuse histoire de confiance, quand il s'est passé des non-transparences ou des non-concertations, curieusement, ce ne sont pas nos élus des conseils généraux qui sont montés au créneau. Ce sont toujours les associations de population ou les citoyens anonymes et individuels qui sont montés au créneau. C'est quand même quelque chose de très curieux. Sur la non-transparence, les dossiers, tout le monde ici est au courant et la presse en a parlé, se sont accumulés. Le dernier en date, il y en a peut-être depuis encore, c'est justement cette fameuse histoire avec Monsieur PIERRET où une demande a été formulée voici plus d'un an maintenant aux Ministères de tutelle de l'ANDRA, donc Environnement et Industrie, concernant un accord entre le BRGM, Bureau des Recherches Géologiques et Minières et l'ANDRA. La moindre des choses quand on pose une question comme ça, adressée à ceux qui nous représentent, nous, en tant que population, surtout des ministres ou des cabinets ministériels, c'est quand même qu'on nous réponde. Ça date quand même depuis un an. Ça a duré deux mois, sans réponse. Quand on n'a pas de réponse au bout de deux mois, il faut saisir une commission qui s'appelle la CADA, Commission d'Accès aux Documents Administratifs auprès du Premier Ministre, cette CADA a dit qu'effectivement cette population était dans son droit de réclamer ce document, donc elle se tourne vers le Ministère de l'Industrie pour lui dire : transmettez le document, et le Ministère de l'Industrie n'a jamais transmis le document. Il a fallu saisir le Tribunal Administratif pour qu'il statue et oblige le Ministère de l'Industrie à s'exécuter et voilà 6 mois que l'affaire dure, et comme par hasard le Tribunal Administratif saisi, en l'occurrence celui de Châlons en Champagne, n'est plus compétent géographiquement, donc il renvoie l'affaire au Conseil d'Etat qui décidera qui va être compétent. Donc dans 25 ans, on aura enfin le document en question, c'est la transparence à la française, merci pour les populations, c'est un exemple.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Bien, puisque vous citez cet exemple je vais y répondre au nom de Monsieur PIERRET qui m'a donné avant son départ quelques éléments que je transmets officiellement en son nom. Il s'agit dans cette affaire de communiquer un contrat, soyons très clairs, entre l'ANDRA et le BRGM. Cette communication éventuelle a été considérée dans un premier temps comme celle d'un accord privé entre deux parties auxquelles l'Etat n'avait pas à se substituer, c'est la raison pour laquelle cette diffusion n'a pas été faite. Ensuite, effectivement la CADA a indiqué que c'était un document communicable. Les choses n'ont pas été traitées immédiatement, ce qui est peut-être dommage et aujourd'hui le Tribunal Administratif est saisi, la justice est donc saisie et a mis en délibéré cette affaire depuis le 9 novembre.

Monsieur MARIE, CEDRA 52

Pas du tout Monsieur le Préfet. Pas du tout, le Tribunal Administratif s'est dessaisi avant le 9 novembre.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Il l'a transmis au Conseil d'Etat, en effet. Alors aujourd'hui les réponses que je vous donne à ce sujet sont claires, le Ministre vous dit : il faut faire la transparence, il ne faut pas se contenter d'en parler, on la fera. Deuxièmement, laissons la justice décider puisque vous l'avez saisie. Vous avez saisi la justice, qu'elle tranche. Si la justice mettait du temps, si elle ne s'était pas prononcée dans des délais raisonnables, le Ministre est d'accord pour réexaminer votre demande et pour que le Président de l'ANDRA présente ultérieurement et rapidement le contenu de cet accord. Donc, je résume, la justice est aujourd'hui saisie, laissez la trancher, mais du côté du Ministre la position est celle de concrétiser cette demande de transparence puisque la CADA a donné un avis là-dessus et je crois que le Président de l'ANDRA n'y verra pas d'inconvénient. Attendons un délai raisonnable pour voir si la justice peut trancher cette affaire dont elle est aujourd'hui saisie. A défaut, la question pourra être reposée et réglée en ce sens.

Monsieur MARIE, CEDRA 52

Encore deux petites minutes. Quelqu'un a parlé de Soulaines. Il s'y passe des choses fort curieuses - Soulaines est gérée par l'ANDRA, l'ANDRA gère deux sites La Hague et Soulaines, pour l'instant. A Soulaines il se passe des choses, la CLI n'en a jamais parlé. Ce sont des citoyens qui sont allés voir parce qu'on pose des questions depuis deux ans.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Monsieur je suis désolé, je ne peux pas vous laisser continuer. Aujourd'hui, nous installons une commission, essayons de la faire fonctionner intelligemment.

Monsieur BOZEK, conseiller général de Haute-Marne

Dans le cadre de la démocratie, puisque tout le monde en parle et l'applique peu en ce moment en tous les cas, j'ai été élu en ce qui me concerne au moment où le Conseil Général a dû se prononcer. Je me suis prononcé pour le laboratoire très clairement, le laboratoire et bien sûr vous allez au-delà de ça aujourd'hui mais vous avez peut-être raison, ou peut-être tort. Nous n'avons pas le droit et nous n'avons toujours pas le droit de dire que nous pouvions passer à côté d'un moyen de recherche qu'est le laboratoire. Permettez-moi de vous dire quand même qu'il ne faut pas faire des amalgames et que l'on parle avec beaucoup de passion, je le conçois fort bien, mais évitons l'excès et évitons surtout l'agressivité. Je dirai que je vis dans un canton qui est tout proche de Bure, tout proche de Montiers sur Saulx puisque c'est Chevillon, j'ai eu donc les honneurs et le plaisir d'avoir un certain nombre de banderoles accrochées sur mes portes. Si je peux comprendre les opinions de certains, il faut peut-être aussi que les autres me comprennent. Monsieur le Préfet de la Haute-Marne, vous avez repris une phrase que Talleyrand avait dite, et je voulais la reprendre à mon compte, tout ce qui est excessif

est insignifiant. Permettez-moi de vous dire quand même que si certains représentent les associations que je respecte, qu'ils respectent les élus qui eux sont aussi élus par une population. J'ai été élu au moment où j'ai signé et j'ai donné mon accord pour cette recherche de laboratoire. J'ai été élu, donc mes électeurs ont été d'accord avec mes propositions puisque vous savez que l'élection cantonale et les élus cantonaux ici présents, et les élus municipaux aussi également présents ici ont mouillé leur chemise. Vous n'avez aucun droit de dire que nous sommes achetés, vendus, voire pire. Je peux vous assurer que si nous touchons de l'argent comme vous dites, pour moi ce n'est pas de l'argent sale, c'est de l'argent qui bénéficie à l'environnement, bénéficie à nos entreprises, bénéficie à beaucoup de choses. Que vous vous y opposiez, je peux le comprendre et je le comprends, vous avez votre rôle à jouer, mais nous aussi nous avons notre rôle, je ne me sens pas vendu, je ne me sens pas acheté tout comme vous, Mesdames, Messieurs, je suis convaincu que demain vous avez un rôle, et que demain ensemble nous pouvons faire ce que nous souhaitons faire dans le cadre bien sûr de cette transparence, et cette transparence je suis convaincu qu'elle existe, et elle existera encore plus dans les mois et les années qui viennent. Avez-vous les mêmes prérogatives que moi ? Bien sûr, mais pas plus. Je ne vous dis pas que vous vous trompez, je ne vous dis pas que vous êtes achetés par je ne sais pas qui, je ne le prétends pas et je ne le prétendrai jamais. Alors s'il vous plaît qu'on ait des débats constructifs, je suis d'accord, qu'on ait des débats passionnés, je suis d'accord, mais excessifs non, je le regretterais infiniment pour l'avenir de nos deux départements.

Monsieur Michel CADOT, Préfet de la Meuse

Merci Monsieur le Conseiller Général pour ces propos qui me paraissent marquer la conclusion de notre réunion avec beaucoup de sagesse. Je crois qu'il nous appartiendra dans les prochains mois de faire vivre de manière constructive un mélange, un peu unique si je peux dire, à la fois d'élus et de multiples représentants d'associations et de sensibilités diverses. Essayons de le faire vivre de manière constructive, c'est un élément nouveau dans le paysage, et il dépend de notre bonne volonté à tous qu'il en soit un élément central pour cette politique de recherche sur la gestion des déchets nucléaires, qui nous rassemble aujourd'hui, Haut-Marnais et Meusiens.